Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source :
https://www.sortirdunucleaire.org/France-Saint-Laurent-La-temperature-monte-C-est-pas-grave-on-poursuit-l-essai

9 février 2018

France : Saint-Laurent : La température monte ? C’est pas grave, on poursuit l’essai !

Après l’arrêt automatique du réacteur 2, le mépris des règles générales d’exploitation du réacteur 1. Le 28 janvier 2018, alors qu’il est en fonctionnement, un essai est mené sur un des groupes électrogène de secours du réacteur. Mais les règles qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l’installation et les prescriptions de conduite associées n’ont pas été respectées. La température d’une pompe est montée et a dépassé les 80 degrés Celsius, seuil à partir duquel la pompe aurait due être considérée comme indisponible. Selon les règles générales d’exploitation, il fallait alors maintenir le refroidissement de la barrière thermique des pompes primaires par la voie A du circuit de refroidissement intermédiaire. Mais l’essai a été poursuivi. Et comme le prévoyait le déroulement du test, l’équipe a ensuite arrêté les pompes de la voie A du système RRI.

Le 19 janvier 2018, le réacteur 2 de la centrale de Saint-Laurent s’arrête automatiquement sans que les équipent ne sachent précisément pourquoi. Au même moment, l’Autorité de sûreté nucléaire communique sur un évènement datant d’octobre 2017 qui concerne ce même réacteur : les équipes ont par erreur déclenché un arrêt automatique alors qu’elles procédaient à des contrôles de matériels de protection du cœur du réacteur. Culture de sûreté lacunaire, conscience du risque insuffisante et oublis répétés de vérifications sont pointés du doigts par l’ASN (voir notre article à ce sujet). Il semble qu’après le réacteur 2, ce soit au tour du réacteur 1 d’en faire les frais.

Ce que dit EDF :

Le 09/02/18

Déclaration d’un événement de niveau 1 (échelle INES) lié au non-respect des Règles générales d’exploitation sur l’unité de production n°1

Le 28 janvier 2018, les équipes de la centrale de Saint-Laurent procèdent à la réalisation d’un essai

règlementaire sur un groupe électrogène de secours de l'unité de production n°1.

Lors de cet essai, une pompe monte en température et dépasse légèrement le seuil de 80°C fixé par les Règles générales d'exploitation (RGE). L'origine de cet échauffement est liée à une concentration de graisse dans un roulement, qui s'élimine naturellement grâce au fonctionnement de la pompe. **L'intervenant décide donc de poursuivre l'essai**. Or, les Règles générales d'exploitation (RGE) précisent que **le seuil de température atteint devait conduire les intervenants à considérer la pompe indisponible**. La non-réalisation, pendant 17 minutes, des actions prescrites dans ce cadre amène à déclarer cet événement.

L'événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, sur l'environnement et la sécurité du personnel, mais constitue un écart aux Règles générales d'exploitation.

La Direction de la centrale de Saint-Laurent a déclaré l'événement à l'Autorité de sûreté nucléaire le 08 février 2018 comme Événement significatif de niveau 1 sur l'échelle INES qui en compte 7.

https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-saint-laurent-des-eaux/actualites/declaration-d-un-evenement-de-niveau-1-echelle-ines-lie-au-non-respect-des-regles-generales-d-exploitation-sur-l-unite-de

---

Ce que dit l'ASN :

Le 13/02/18

Non-respect des règles générales d'exploitation sur le réacteur 1 lors de la réalisation d'un essai périodique

Le 8 février 2018, l'exploitant de la centrale nucléaire de Saint-Laurent a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté à la suite d'un non-respect des règles générales d'exploitation sur le réacteur 1 lors de la réalisation d'un essai périodique sur un groupe électrogène de secours.

Le 28 janvier 2018, le réacteur 1 est en production. Au cours d'un essai périodique consistant à démarrer un des deux groupes électrogènes de secours, le palier moteur d'une pompe de charge du système de contrôle volumétrique et chimique (RCV) monte en température et dépasse le seuil de 80°C fixé par les règles générales d'exploitation (RGE). **L'équipe de conduite en charge de l'essai interroge le service mécanique. Ce dernier considère que la montée de température est due à la présence d'un bouchon de graisse devant s'éliminer par la suite**. **S'appuyant sur cette analyse, l'équipe de conduite poursuit l'essai.**

L'atteinte du seuil de température aurait dû conduire les intervenants à considérer la pompe indisponible. Dans cette situation, les règles générales d'exploitation imposent de maintenir le refroidissement de la barrière thermique des pompes primaires par la voie A du circuit de refroidissement intermédiaire (RRI). La poursuite de l'essai a ensuite conduit l'équipe à arrêter, selon le déroulement prévu pour les tests, les pompes de la voie A du système RRI. **La conduite à tenir n'a donc pas été respectée** pendant une période estimée a posteriori à 17 minutes.

L'écart a été détecté le 29 janvier au matin par un contrôle du service d'ingénierie sûreté.

L'événement n'a pas eu de conséquence sur l'environnement et la sécurité du personnel, mais constitue un écart aux règles générales d'exploitation.

En raison du **non-respect de la conduite à tenir prescrite par les règles générales d'exploitation**, il a été déclaré comme événement significatif de **niveau 1** sur l'échelle INES.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-RGE-sur-le-reacteur-1-lors-de-la-realisation-d-un-essai-periodique